

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 20 OCTOBRE 2020
A 20 HEURES**

Présents : Patrick RODHAIN, Marc CARRÉ, Marie-Christine SALIN, Philippe LAUNAY, Isabelle CHARRON, Thierry LAURENS, ~~Anne REVEL~~, Laurence LEFÉBURE, ~~Michel SURCIN~~, Jean-Marie CHANDEBOIS, Sylvie CHARTRAIN, Édith GOMES, Élise ALGRAIN, ~~Pierre-Yves FOSSEY~~, Sébastien GARNIER, Anne SYLVESTRE, ~~Sonia BONÉ~~, Martial TIREAU, Mathieu LECOURBE, Marie-Laure TOUTAIN, Franck TREMEREL, Muriel BANSARD Jean-Pierre CHEVALLIER,

Excusés : Patrick RODHAIN ayant donné procuration à Marc CARRÉ
Michel SURCIN ayant donné procuration à Jean-Marie CHANDEBOIS
Sonia BONÉ ayant donné procuration à Marie-Laure TOUTAIN
Anne REVEL ayant donné procuration à Marie-Christine SALIN
Pierre-Yves FOSSEY ayant donné procuration à Thierry LAURENS

Secrétaire de séance : Franck TREMEREL

Marc CARRÉ fait part des excuses de Patrick RODHAIN qui ne peut pas assurer la présidence du Conseil de ce soir.

D'autre part, il demande à ce qu'une minute de silence soit observée en l'hommage à Samuel PATY, professeur d'histoire-géographie, assassiné le 16 octobre dernier.

Marc CARRÉ indique qu'une observation a été formulée par Laurence LEFÉBURE quant au compte-rendu du conseil du 1^{er} septembre dernier. La parole lui sera laissée durant la séance afin qu'elle s'exprime.

1/ Plan communal de sauvegarde

Hélène DROCOURT, garde champêtre, présente le plan communal de sauvegarde.

Il est procédé à la constitution de la cellule de crise.

Fonctions	Titulaire	Suppléant
Maire	Patrick RODHAIN	Marc CARRÉ
Relations publiques	Muriel BANSARD	Laurence LEFÉBURE
Secrétariat	Noémie HUREAU	Mathieu LAMIRAULT

Logistique	Philippe LAUNAY	Elise ALGRAIN
Economie	Thierry LAURENS	Sonia BONÉ
Population	Isabelle CHARRON	Marie-Christine SALIN
E.R.P.	Marc CARRÉ	Hélène DROCOURT

Muriel BANSARD demande à ce qu'une réunion soit organisée afin de présenter le mode opératoire.

2/ Règlement intérieur du conseil municipal

Conformément à l'article L 2121-8 du code général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante établit son règlement intérieur dans les six mois de son installation.

Le projet a été transmis par mail aux conseillers.

Marc CARRÉ demande si le projet amène des observations.
Muriel BANSARD demande comment s'est fait le choix du mardi. Noémie HUREAU lui indique que c'est le jour habituel des réunions de conseil.

Sans d'autres observations, Marc CARRÉ propose d'adopter le règlement intérieur.

Adopté à l'unanimité

3/ Création de poste non permanent pour remplacement d'un agent en congé maternité

Elodie JAHANDIER, en charge de la comptabilité et des titres sécurisés (passeports et cartes nationales d'identité), étant en congé maternité au 15 novembre prochain, il est nécessaire de créer un poste d'adjoint administratif territorial à temps complet non permanent afin de recruter son/sa remplaçant(e).

Adopté à l'unanimité

4/ Création de poste pour avancement de grade

Il est proposé de créer un poste de garde champêtre chef principal à temps complet afin de promouvoir l'avancement de grade de Mme Hélène DROCOURT.

Adopté à l'unanimité

5/ Médiathèque : création de poste et demande de subventions

Dans le cadre de l'ouverture de la médiathèque, il est proposé de :

- créer un poste permanent à temps complet de catégorie A pour assurer les fonctions de responsable de la médiathèque (25h/semaine) et chargé de communication (10h/semaine),
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) et de la Médiathèque Départementale de l'Orne (MDO), au taux le plus élevé, pour l'achat de mobilier, de matériel informatique, du fonds documentaire et pour le recrutement d'un responsable.

Jean-Pierre CHEVALLIER indique qu'il est surpris qu'une personne soit recrutée puisque ce point faisait l'objet de débats entre les deux listes durant la campagne électorale.

Muriel BANSARD regrette de ne pas avoir eu connaissance de la fiche de poste. Noémie HUREAU lui rappelle que toutes demandes de documents complémentaires peuvent être faites préalablement au conseil. Les fiches de poste seront transmises par mail.

Adopté (1 abstention : Muriel BANSARD)

6/ Désignation d'un correspondant Défense

Suite au renouvellement du conseil municipal, il est nécessaire de nommer un correspondant Défense.

Pour information, la fonction de Correspondant Défense a été créée en 2001. Le Correspondant défense est un élu issu du Conseil municipal. C'est un lien, un vecteur d'information, un point de contact pour tous en matière de défense. Il répond aux sollicitations autant qu'il propose des actions. Il est l'interlocuteur privilégié des autorités civiles et militaires et sensibilise ses concitoyens aux questions de Défense.

Après en avoir échangé, Sébastien GARNIER se porte candidat à la fonction de correspondant Défense.

Adopté à l'unanimité

7/ Subvention à l'association Scène d'influence

Compte tenu de l'annulation du festival de Tango Buenos Aire en Perche, il est proposé de verser une subvention de 2 000 € à l'association Scène d'influence afin de l'aider à compenser la perte sur les frais qui ont été engagés.

Adopté à l'unanimité

Franck TRÉMEREL demande si les assurances de l'association ne prennent pas en charge ce type de dommages. Isabelle CHARRON indique que la MAM aux Trésors a été couverte lors de l'annulation du Babybroc.

8/ Convention avec le Conseil départemental pour la destruction des nids de frelons

Marc CARRÉ expose au conseil municipal que dès constat de la présence de frelons asiatiques, l'autorité administrative, c'est-à-dire le préfet de département désigné par le décret n° 2017-595, peut procéder ou faire procéder à la capture ou à la destruction (art. L 411-8 du code de l'environnement). Un arrêté préfectoral devait préciser les conditions de réalisation des opérations. En l'absence d'un tel arrêté, les opérations de lutte contre le frelon ne sont pas financées par l'État. La destruction des nids reste à la charge des particuliers et peut être, le cas échéant, prise en charge en tout ou partie par des financements locaux émanant de collectivités territoriales.

Il est proposé au conseil, dans le cadre de la lutte collective contre la prolifération du frelon asiatique engagée par le Conseil départemental, de prendre en charge une partie de ces frais (sur la base de 150 € maximum l'intervention). Restera 1/3 à la charge du demandeur.

- 1 - La commune prendra en charge, pour l'année 2020, une partie des factures de destruction de nid de frelons asiatiques.
- 2 - L'aide communale ne pourra pas excéder 33 % du coût TTC de la facture.
- 3 - L'aide communale ne pourra pas excéder 50 € par prise en charge.
- 4 - La prise en charge est subordonnée à l'intervention d'une entreprise adhérente à la charte de bonnes pratiques de destruction des nids de frelons asiatiques.
- 5 - L'instruction des dossiers et le versement de la prise en charge sont confiés au Groupement de Défense Sanitaire de l'Orne, après signature de la convention dédiée « Lutte contre la prolifération du frelon asiatique ».
- 6 - De charger M. le Maire de mener à bien cette affaire et de signer tous documents s'y rapportant.

Adopté à l'unanimité

9/ Convention de maîtrise d'œuvre pour la réfection de la place des Ponts et la sécurisation des bourgs de Dorceau et Bellou sur Huisne

- **Réfection de la place des Ponts**

Le Conseil départemental procédera à la réfection du pont de Rémalard en 2021.

Aussi, il est proposé de profiter de cette opération pour réaliser, dans le même temps, la réfection de la place des ponts.

Pour ce faire, il est proposé de signer une convention de maîtrise d'œuvre avec le cabinet Ingénierie 61 pour un montant de 7 600 € HT soit 9 120 € TTC.

Jean-Pierre CHEVALLIER souhaiterait que le cabinet Ingénierie 61 intègre le cheminement piétonnier prévu pour la liaison des 3 bourgs.

Muriel BANSARD indique qu'un plan d'accessibilité voirie a déjà été réalisé et devrait pris en compte.

Marc CARRÉ indique que ces points seront étudiés par la commission travaux le 11 novembre.

Adopté à l'unanimité

- **Sécurisation des bourgs de Dorceau et Bellou sur Huisne**

Des aménagements provisoires ont été réalisés dans les bourgs de Dorceau et Bellou sur Huisne afin de limiter la vitesse. Une réunion de travail aura lieu le 16 octobre prochain avec le service des routes du Conseil départemental pour définir les aménagements définitifs.

Pour ce faire, il est proposé de missionner Ingénierie 61 pour la maîtrise d'œuvre de ces travaux pour un montant de 6 300 € HT soit 7 560 € TTC.

Adopté à l'unanimité

10/ Aménagement du giratoire : convention d'autorisation de travaux et de transfert de maîtrise d'œuvre

Il est rappelé que dans le cadre de l'aménagement du giratoire, une convention doit être signée avec le Conseil départemental de l'Orne afin d'autoriser les travaux d'aménagement de voirie et le transfert de la maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des travaux de chaussée en enrobés.

Ladite convention permettra à la commune de réaliser sur le domaine public départemental des travaux sous sa maîtrise d'ouvrage et de bénéficier des attributions du fonds de compensation pour la TVA.

Le Département prendra en charge la réfection des tapis d'enrobé, estimée à 61 000 € HT sur la base du marché départemental en cours, et versera cette somme sous forme de fonds de concours à la commune après réception des travaux.

Adopté à l'unanimité

11/ Transfert compétence fonctionnement de l'éclairage public au Te61

Il est rappelé que la compétence investissement de l'éclairage public a été transférée en février 2016 au Te61.

La maintenance (fonctionnement) est assurée par la SPIE dont le contrat prendra fin au 31 décembre 2021.

Aussi, afin de pouvoir, d'ores et déjà, bénéficier des subventions sur l'achat d'ampoules, il est proposé aux membres du conseil de transférer la compétence « fonctionnement » de l'éclairage public au Te61.

Adopté à l'unanimité

12/ Remplacement fenêtres de l'Office de tourisme

Comme suite au constat réalisé par la commission des bâtiments communaux, Thierry LAURENS présente les devis relatifs au remplacement des menuiseries des locaux utilisés par l'office de tourisme et les Amis du Perche avenue Albert de Mun (ancienne école maternelle).

Entreprise	HT	TTC
Abc menuiseries	52 395,21 €	62 874,25 €
SAMAC	51 075,31 €	61 290,37 €

Après en avoir pris connaissance, il est décidé à l'unanimité :

- de retenir l'offre de la SAMAC pour un montant de 51 075,31 € HT, soit 61 290,37 € TTC,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints à signer le devis concerné,
- d'imputer la dépense au compte 21318 « Travaux » inventaire n° REM1990009 du budget général.

Muriel BANSARD demande si le bruit de l'accélérateur de la chaudière est toujours présent. Thierry LAURENS l'informe qu'il n'a pas été remplacé.

D'autre part, elle indique qu'il serait préférable de mettre un régulateur de chauffage au local poterie car les utilisatrices ne le baissent pas malgré ses demandes.

Martial TIREAU n'est pas d'accord pour que la commune réalise des travaux alors que cela relève du civisme des utilisateurs. Thierry LAURENS demande à ce qu'un courrier soit adressé à Claude DANET pour l'informer de ce problème et solliciter son intervention auprès des membres de la Maison Pour Tous.

Muriel BANSARD demande si des financements peuvent être sollicités dans le cadre du Certificat d'Economie d'Energie. Ce point sera étudié.

13/ Aides exceptionnelles

Marc CARRÉ donne la parole à Laurence LEFÉBURE qui souhaite réagir suite à la décision du conseil de refuser le versement une aide à Beyrouth.

Aussi, elle propose de mettre en place le versement d'une aide de 50 € (par exemple) par conseil, pour une grande cause, soit 500 €/an et de transmettre cette idée à l'Association des Maires de France pour étendre ce geste de solidarité à de nombreuses autres municipalités. Ce point sera mis à l'ordre du jour du prochain conseil.

D'autre part, il est proposé aux membres du conseil de verser une aide exceptionnelle suite à la catastrophe naturelle des Alpes-Maritimes.

Après en avoir échangé, il est décidé de verser une aide de 300 € à l'Association Départementale des Maires des Alpes-Maritimes.

Adopté (16 pour et 2 contre)

14/ Cession d'une parcelle rue du Chêne

Francis ANDRÉ nous a fait part, par courrier reçu en mairie le 16 octobre 2020, de son souhait d'acheter la parcelle de terrain cadastrée section AB n°295 située rue du Chêne, pour une superficie de 3 291m², pour un montant de 25 000 €.

Jean-Pierre CHEVALLIER trouve le prix assez faible compte tenu de la situation du terrain (bel environnement et proximité du bourg). Il souhaiterait savoir combien d'habitations peuvent être construites sur cette parcelle d'après le PLUi.

Muriel BANSARD souhaiterait connaître le prix moyen du m² constructible sur la commune.

Compte tenu du manque d'information, il est décidé de reporter ce point à l'ordre du jour.

(14 pour et 4 contre)

15/ Décisions modificatives

Il est proposé aux membres du conseil municipal d'adopter les décisions modificatives suivantes :

- *Budget général :*

section de fonctionnement				
dépense		recette		
Chapitre		chapitre	013	

article			article	6419	11 334
chapitre	023	-7 000			
chapitre			chapitre	73	
article			article	73223	23 392
article			chapitre	77	
chapitre	68		article	7788	2 168
article	6815	43 894			
TOTAL		36 894	TOTAL		36 894
section d'investissement					
dépense			recette		
chapitre	21		Chapitre 024		9 000
article	21318	2 000	article		
Chapitre			Chapitre	021	-7 000
TOTAL		2 000	TOTAL		2 000

Adopté à l'unanimité

- *Budget annexe de l'assainissement :*

section de fonctionnement					
dépense			recette		
Chapitre 011			Chapitre 70		
Chapitre 042					
article	675	9 529			
article	675	3 544	chapitre	042	
article	675	2 000	article	777	-3 660
article	6811	-542	chapitre		
chapitre	68		article		
article	6815	-18 191			
TOTAL		-3 660	TOTAL		-3 660
section d'investissement					
dépense			recette		
Chapitre 040			Chapitre 040		

article	139	-3 660	article	213	9 529
Chapitre 23	23		article	213	3 544
article	2313		article	213	2 000
article	2315	19 100	article	2813	-542
Chapitre 20	203		article		
article	203	1 571			
Chapitre	041		Chapitre	041	
article	2313	1 571	article	203	1 571
TOTAL		18 582	TOTAL		16 102

Adopté à l'unanimité

16/ Communications et questions diverses

- Bilan camping par Thierry LAURENS
- Remerciements journée mobilité (parole à Muriel BANSARD)
- Pétition sécurisation Dorceau + réponse du Conseil départemental
- Remerciement don du sang
- Remerciements Famille CHARRON
- Planning confection et distribution des colis de Noël. Isabelle CHARRON indique que compte tenu de l'annulation du repas des aînés en raison du COVID, il est proposé d'offrir un colis à chaque personne âgée de plus de 75 ans. Ce colis est composé de produits provenant de fournisseurs locaux (chocolats, savon, plat cuisiné, bouteille, gâteaux sans gluten). La confection des colis sera réalisée le samedi 5 décembre et la distribution le 12 décembre.
- Application « IntraMuros » Thierry LAURENS indique que la commune pourrait s'abonner à cette application afin que les habitants puissent la télécharger et être informés des actualités de la commune (ex : fuite d'eau de la veille). Jean-Pierre CHEVALLIER et Laurence LEFÉBURE sont surpris que ce point soit validé alors qu'il n'a pas été étudié et présenté par la commission communication. ce point sera revu en commission communication. Une réunion sera programmée.
- Marc CARRÉ fait part d'un courrier du Conseil départemental informant du remplacement des barrières de la voie verte.
- Isabelle CHARRON informe que la banque alimentaire organise la distribution des colis le jeudi 29 octobre prochain. Cinq familles sont inscrites à aujourd'hui. Elle sollicite l'aide des conseillers.

**

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22 heures 37.